|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2016 Genève, 25 mai - 2 juin 2016** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 8** | **Document C16/40-F** |
| **20 mai 2016** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| VÉRIFICATION EXTÉRIEURE DES COMPTES DE L'UNION | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le rapport du Vérificateur extérieur des comptes porte sur la vérification des états financiers pour l'exercice 2015.  Suite à donner  Le Conseil est invité à examiner le rapport du Vérificateur extérieur des comptes pour l'exercice 2015 et à **approuver** les comptes tels qu'ils ont été vérifiés.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Règlement financier (édition de 2010)*](http://www.itu.int/council/finregs/Regl_Fin_10e.pdf)*: Article 28 et mandat additionnel* |



Corte dei conti

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR DES COMPTES

**UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
(UIT)**

**Vérification des états financiers pour l'exercice 2015**

**17 mai 2016**

TABLE des matières

Page

[**INTRODUCTION** 6](#_Toc452140187)

[**ATTESTATION DE VÉRIFICATION** 8](#_Toc452140188)

[**STRUCTURE DES ETATS COMPTABLES** 10](#_Toc452140194)

[**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE EN 2015** 10](#_Toc452140195)

[ACTIFS 10](#_Toc452140196)

[Actifs courants 10](#_Toc452140197)

[Trésorerie et équivalents de trésorerie 10](#_Toc452140198)

[*Mise à jour des listes des signatures autorisées dans le cas d'une banque* 11](#_Toc452140199)

[Placements 11](#_Toc452140201)

[Créances 11](#_Toc452140202)

[Autres créances courantes 12](#_Toc452140203)

[Stocks 12](#_Toc452140204)

[Actifs non courants 12](#_Toc452140205)

[Immobilisations corporelles 12](#_Toc452140206)

[*L'exactitude du registre des actifs doit être améliorée* 13](#_Toc452140207)

[*Il est nécessaire de revoir les coefficients d'amortissement* 14](#_Toc452140208)

[*La mise en oeuvre d'une "gestion des immobilisations corporelles" doit être plus rigoureuse* 15](#_Toc452140209)

[*Passation d'actifs par pertes et profits* 15](#_Toc452140210)

[Immobilisations incorporelles 16](#_Toc452140211)

[PASSIFS 16](#_Toc452140212)

[Passifs courants 16](#_Toc452140213)

[Fournisseurs et autres créanciers 16](#_Toc452140214)

[Produits différés 16](#_Toc452140215)

[Provisions 17](#_Toc452140216)

[Emprunts et dettes financières 17](#_Toc452140217)

[Autres passifs courants 17](#_Toc452140218)

[Passifs non courants 17](#_Toc452140219)

[Récapitulatif des avantages du personnel 18](#_Toc452140220)

[Avantages du personnel à long terme 18](#_Toc452140221)

[Avantages du personnel: primes d'installation et de rapatriement 18](#_Toc452140222)

[Avantages du personnel: assurance maladie après la cessation de service 19](#_Toc452140223)

[L'actif net négatif est imputable aux passifs actuariels 19](#_Toc452140224)

[*Passage à la CCAM. Le taux d'actualisation n'est pas complètement conforme à la norme IPSAS 25* 20](#_Toc452140225)

[Une étude actuarielle complète est nécessaire 21](#_Toc452140226)

[Passifs et actif net négatif: il est impossible de faire des comparaisons au sein du système des Nations Unies 21](#_Toc452140227)

[Future insuffisance du financement à l'UIT: définir des "leviers" possibles pour la réduire 22](#_Toc452140228)

[Retrait de la CAPS: un règlement difficile 22](#_Toc452140229)

[Avantages du personnel: Caisse d'assurance du personnel (Caisse des pensions close  
de l'UIT) 22](#_Toc452140230)

[ACTIF NET 23](#_Toc452140231)

[**ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE 2015** 23](#_Toc452140232)

[Produits et charges 23](#_Toc452140233)

[Personnel 24](#_Toc452140234)

[**ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015** 25](#_Toc452140235)

[**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015** 25](#_Toc452140236)

[**COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS POUR L'EXERCICE 2015** 25](#_Toc452140237)

[**CAISSE D'ASSURANCE DU PERSONNEL** 26](#_Toc452140238)

[**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), Fonds  
pour le développement des technologies de l'information et de la  
communication (FD-TIC) ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE** 26](#_Toc452140239)

[**PRÉSENCE RÉGIONALE** 26](#_Toc452140240)

[Accords de pays hôte pour les bureaux hors siège 27](#_Toc452140241)

[**PRÉSENTATION DES INDICATEURS FONDAMENTAUX DE PERFORMANCE (IFP)** 28](#_Toc452140242)

[**SUIVI DE NOS RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS PRÉCÉDENTES** 28](#_Toc452140243)

[**ANNEXE I – Suivi des recommandations de nos rapports précédents** 29](#_Toc452140244)

[**ANNEXE II – Suivi des recommandations émises par le Contrôle fédéral des finances  
de la Confédération suisse (SFAO)** 41](#_Toc452140246)

[**ANNEXE III – Suivi des suggestions de nos rapports précédents** 43](#_Toc452140248)

# INTRODUCTION

Les bases juridiques de la vérification effectuée par les Vérificateurs extérieurs des comptes sont énoncées dans l'Article 28 du Règlement financier de l'UIT (édition de 2010) ainsi que dans le Mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes.

Le présent rapport a pour objet de communiquer au Conseil les résultats de la vérification que nous avons effectuée.

La vérification portait sur le Rapport de gestion financière de l'UIT au 31 décembre 2015 ainsi que sur les comptes budgétaires et leur concordance.

Les exercices financiers sont régis par les dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications et par les prescriptions du *Règlement financier et des Règles financières* de l'UIT, en conformité avec les Normes comptables pour le secteur public international (normes IPSAS).

Les vérifications des comptes de l'UIT pour l'exercice 2015 ont été effectuées selon les Normes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et le régime IPSAS et conformément au mandat additionnel faisant partie intégrante du Règlement financier de l'Union.

Nous avons organisé les travaux conformément à la stratégie qui est la nôtre en matière de vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable de l'absence d'inexactitudes significatives dans les états financiers.

Nous avons évalué les principes comptables et les estimations correspondantes faites par la direction ainsi que l'adéquation de la présentation des informations dans les états financiers.

Nous avons examiné par sondage un certain nombre d'opérations et la documentation correspondante et avons obtenu suffisamment d'éléments probants fiables en ce qui concerne les comptes et les données figurant dans les états financiers.

Par conséquent, nous avons obtenu, dans le cadre de la vérification, des éléments suffisants pour fonder l'opinion formulée ci-dessous.

Au cours des travaux de vérification, toutes les questions ont été clarifiées et examinées avec les fonctionnaires responsables.

Mes collaborateurs se sont régulièrement entretenus avec M. Alassane Ba, Chef du Département de la gestion des ressources financières de l'UIT, ainsi qu'avec d'autres collaborateurs de son département et d'autres départements, en fonction du thème traité.

Le résultat de la vérification a été communiqué le 12 mai 2016.

Conformément au § 9 du Mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes, concernant les commentaires du Secrétaire général à insérer dans le présent rapport, ce dernier nous a informés par l'intermédiaire de ses collaborateurs durant la discussion finale du 5 mai 2016 que ses commentaires allaient nous parvenir. Ces derniers nous sont bien parvenus le 13 mai 2016 et ont été dûment intégrés dans le présent rapport.

Nous avons effectué la vérification du Rapport de gestion financière de l'UIT sur les comptes de l'Organisation, qui donne les résultats financiers au 31 décembre 2015, présentés conformément à l'Article 28 du *Règlement financier (édition de 2010)*.

Une lettre de représentation portant sur les comptes pour l'exercice 2015, signée par le Secrétaire général et le Chef du Département de la gestion des ressources financières, a été insérée dans les états financiers et fait partie intégrante de la documentation relative à la vérification des comptes.

Nous avons également reçu la déclaration sur le contrôle interne pour 2015, signée par le Secrétaire général le 29 mars 2016.

Nous avons présenté les résultats de nos vérifications sous la forme de "Recommandations" et de "Suggestions". Les Recommandations s'inscrivent dans le processus de suivi effectué par le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines, tandis que les Suggestions sont suivies uniquement par le Vérificateur extérieur des comptes. Toutefois, en principe, le Conseil de l'UIT peut, le cas échéant en s'appuyant sur les avis formulés par le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG), charger le Secrétaire général de mettre en oeuvre une "Suggestion", lorsque cela est jugé nécessaire.

En outre, nous avons procédé à la vérification des comptes d'ITU Telecom World pour l'exercice 2015, conformément au point 6 du *décide* de la Résolution 11 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires.

Nous tenons en outre à souligner que l'année prochaine, de nouvelles normes de vérification internationales entreront en vigueur, selon lesquelles les vérificateurs extérieurs des comptes devront faire figurer certaines informations précises dans l'attestation de vérification. A sa prochaine réunion qui aura lieu en décembre 2016, le Groupe des vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies étudiera la question susmentionnée. Nous communiquerons à la direction et au Conseil toutes les modifications apportées à l'attestation de vérification.

Enfin, nous tenons à exprimer nos remerciements pour l'obligeance et la disponibilité dont ont fait preuve tous les fonctionnaires de l'UIT que nous avons sollicités pour obtenir des renseignements et des documents.



Corte dei conti

# ATTESTATION DE VÉRIFICATION

Rapport du vérificateur indépendant

Nous avons vérifié les états financiers de l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs et le tableau des flux de trésorerie ainsi qu'un résumé des principales politiques comptables et des autres notes explicatives.

Responsabilité du Secrétaire général de l'UIT au regard des états financiers

Le Secrétaire général est chargé d'établir et de présenter correctement les états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public international (IPSAS). Par ailleurs, il est chargé de veiller à la transparence et à l'accessibilité des états financiers, ainsi que de mettre en place et de maintenir les systèmes de contrôle interne jugés nécessaires pour permettre d'établir des états financiers ne contenant pas d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Il nous appartient d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'UIT, sur la base de la vérification que nous avons réalisée. Nous avons réalisé cette vérification conformément aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) ainsi qu'au Règlement financier et aux Règles financières de l'UIT. Les normes ISSAI exigent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable de l'absence d'inexactitudes significatives dans les états financiers.

Une vérification des comptes suppose l'application de procédures permettant d'obtenir des éléments probants au sujet des montants et des données figurant dans les états financiers. Le choix de la procédure est laissé à l'appréciation du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte le système de contrôle interne appliqué pour l'établissement et la présentation correcte des états financiers, afin de concevoir des procédures de vérification adaptées à la situation et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne. Une vérification consiste également à déterminer si les politiques comptables utilisées sont adaptées et si les estimations comptables faites par le Secrétaire général sont raisonnables ainsi qu'à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous avons vérifié que les états financiers avaient été établis conformément aux politiques comptables spécifiées et que ces politiques avaient été appliquées selon des modalités cohérentes avec celles adoptées pendant l'exercice financier précédent. Nous avons également vérifié par sondage que les opérations avaient été effectuées conformément au Règlement financier et aux Règles financières de l'UIT.

Nous estimons que les justificatifs que nous recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder notre opinion.

Conformément au Règlement financier et des Règles financières de l'UIT (Article 28) et au Mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes (Annexe I du Règlement financier et des Règles financières), nous avons en outre publié un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers de l'UIT pour l'exercice 2015.

Exposé de la situation

L'état de la situation financière fait apparaître un actif net négatif (–343,2 millions CHF), attribuable essentiellement à l'incidence des passifs actuariels liés aux prestations à long terme dues aux fonctionnaires, chiffrés à 495,0 millions CHF dans l'état de la situation financière. Notre analyse détaillée figure dans notre rapport. Des mesures sont actuellement prises par la direction, qui nous a assuré qu'elle veillerait à leur efficacité.

Opinion

Notre opinion est que les états financiers de l'UIT pour l'exercice 2015 donnent une image fidèle, pour tous les points essentiels, de la situation financière de l'Union internationale des télécommunications au 31 décembre 2015 ainsi que, pour l'exercice clos à cette date, de sa performance financière, de l'évolution de ses actifs nets, de ses flux de trésorerie et de la comparaison entre les montants budgétisés et les montants effectifs, conformément aux normes IPSAS ainsi qu'au Règlement financier et aux Règles financières de l'Union.

Rome, le 17 mai 2016



***Raffaele Squitieri  
Président de la Corte dei conti***

# STRUCTURE DES ETATS COMPTABLES

1 Les états financiers de l'UIT, établis et présentés conformément à la norme IPSAS 1, comprennent les éléments suivants:

• Etat de la situation financière – bilan au 31 décembre 2015, avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2014, indiquant les actifs (classés en actifs courants ou non courants), les passifs (classés en passifs courants ou non courants), et l'actif net.

• Etat de la performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2014, indiquant l'excédent/déficit pour l'exercice financier.

• Etat des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, indiquant la valeur de l'actif net, y compris l'excédent ou le déficit pour l'exercice ainsi que les pertes directement comptabilisées dans l'actif net sans incidence sur l'état de la performance financière.

• Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, indiquant les entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, concernant les transactions opérationnelles, d'investissement et de financement et le montant total de la trésorerie à la fin de l'exercice.

• Comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice 2015.

• Notes relatives aux états financiers, donnant des renseignements sur les politiques comptables et les autres renseignements nécessaires à une présentation correcte.

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE EN 2015

## ACTIFS

2 En 2015, les actifs se sont chiffrés à 370,3 millions CHF, soit une valeur identique à celle comptabilisée en 2014 (370,3 millions CHF).

3 Ces actifs comprenaient des actifs courants, d'un montant de 262,1 millions CHF, soit 70,8% du total des actifs (soit légèrement plus qu'en 2014, à savoir 69,9%), et des actifs non courants, d'un montant équivalant à 108,2 millions CHF, soit 29,2% du total des actifs (30,1% en 2014).

## Actifs courants

4 En 2015, le total des actifs courants s'est établi à 262,1 millions CHF, en hausse de 3,3 millions CHF (+1,3%) par rapport à 2014 (258,8 millions CHF). Globalement, cette hausse est attribuable à l'augmentation des placements (+24,7 millions CHF) et des créances sans contrepartie directe (+0,7 million CHF), tandis que la trésorerie et les équivalents de trésorerie (‑19,9 millions CHF), les créances liées aux contributions (–1,4 million CHF), les stocks   
(–0,1 million CHF) et les autres créances (–0,8 million CHF) ont baissé. Les bases de l'évaluation des actifs courants sont décrites dans la Note 3 "Principaux principes comptables".

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

5 La sous-rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie", qui représente au total 55,5 millions CHF, a enregistré une baisse de 19,9 millions CHF (–26,4 %) par rapport à 2014 (75,4 millions CHF) et comprenait les fonds en caisse ainsi que tous les soldes des comptes courants postaux et bancaires de l'UIT au 31 décembre 2015. Cette baisse est avant tout attribuable aux "Comptes courants bancaires en CHF" (–21,9 millions CHF), qui ont représenté environ 63,4% du total de la sous‑rubrique. Cette baisse s'explique par un transfert depuis la rubrique "Placements", dû à une politique de diversification mise en place pendant l'année. Une ventilation détaillée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie figure dans la Note 7 du Rapport de gestion financière.

6 Nous avons demandé à toutes les banques ayant des relations d'affaires avec l'UIT de confirmer les soldes des comptes courants au 31 décembre 2015. Nous avons vérifié que les soldes des comptes avaient été correctement comptabilisés dans ceux-ci. Tous les écarts constatés ont été expliqués et justifiés. Il convient de signaler que nous n'avons pas reçu de confirmation directe de la part de huit banques, ce qui a limité nos travaux dans ce domaine, même si la direction de l'UIT n'a ménagé aucun effort pour que nous les obtenions.

7 S'agissant des confirmations bancaires manquantes, la direction nous a fourni une copie des déclarations au 31 décembre 2015 pour toutes les banques susmentionnées et nous les avons utilisées pour effectuer les rapprochements.

### *Mise à jour des listes des signatures autorisées dans le cas d'une banque*

8 Les vérifications que nous avons effectuées au sujet de la confirmation des banques pour l'année dernière ont également fait ressortir quelques différences isolées entre les listes des signatures autorisées, tenues par la direction au siège de l'Union et les listes que nous avons reçues, telles qu'elles ont été déclarées par les banques. Etant donné que les confirmations n'avaient pas toutes été reçues, nous n'avons pas pu établir de conclusions concernant les signataires. Il convient en outre d'indiquer que la direction a été informée en cas de soumission d'une liste obsolète par une banque et a réagi rapidement, en prenant contact avec les banques afin de supprimer ces différences.

## Placements

9 En 2015, la sous-rubrique "Placements", d'un montant de 111,8 millions CHF, a enregistré une hausse de 24,7 million CHF (+28,4%) par rapport à 2014 (87,1 millions CHF) et comprenait les placements à terme à échéance maximale de six mois à compter du 31 décembre 2015. Le détail des placements à terme par échéance et la raison ayant motivé la décision d'augmenter les placements en 2015 sont donnés dans la Note 8 du Rapport de gestion financière.

10 Dans la Note 3 du Rapport de gestion financière, relative aux principaux principes comptables, le paragraphe sur les instruments financiers donne des informations sur les placements. Conformément aux normes IPSAS, la Note 5 donne des informations sur la gestion des risques financiers, en particulier tous les placements sont exposés à un risque de crédit, ainsi qu'à des risques de taux d'intérêt, de liquidité, de change et de marché.

## Créances

11 Les créances courantes, qu'il s'agisse de créances avec contrepartie directe ou sans contrepartie directe, ont représenté en 2015 en valeur nette un montant de 86,2 millions CHF, contre 86,8 millions CHF en 2014. Leur part dans le total des actifs courants a été de 33,5%, contre environ 32,9% en 2014. Comme indiqué dans la Note 9 du Rapport de gestion financière, ces créances représentent les produits non encore encaissés que les Etats Membres, les Membres des Secteurs et les Associés se sont engagés à verser à l'UIT dans le cadre des contributions annuelles, de l'acquisition de publications et des notifications de réseaux à satellite et de factures diverses établies par l'UIT.

12 Les créances non courantes, avec ou sans contrepartie directe, elles aussi insérées et décrites par la direction dans la Note 9, se sont chiffrées à 14,9 millions CHF (17,5 millions CHF en 2014). Une provision de 100% a été constituée au 31 décembre 2015, conformément aux principes décrits dans la Note 3 relative aux états financiers. Des explications additionnelles sont fournies dans la Note 9 "Créances".

## Autres créances courantes

13 Un montant de 8,1 millions CHF (8,8 millions CHF en 2014) figure au bilan de clôture en tant qu'autres créances. Le détail de cette rubrique est donné dans la Note 11 du Rapport de gestion financière.

## Stocks

14 En 2015, les articles correspondant aux publications, souvenirs et fournitures ont représenté en valeur nette un montant de 0,6 million CHF, en baisse de 0,1 million CHF par rapport à la valeur nette enregistrée en 2014 (0,7 million CHF). Les stocks sont présentés de manière détaillée dans la Note 10 du Rapport de gestion financière.

15 Nous avons acquis et vérifié les listes des articles figurant dans les stocks et les avons comparés avec celles de l'année précédente. Aucun problème majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes à la date de clôture (31 décembre 2015) n'a été recensé.

## Actifs non courants

16 Les actifs non courants au 31 décembre 2015 se sont élevés à un total de 108,2 millions CHF, en baisse de 3,4 millions CHF (–3,0%) par rapport à 2014 (111,5 millions CHF), principalement en raison des amortissements des bâtiments de l'UIT. Les bases de l'évaluation des actifs non courants sont indiquées dans la Note 3 (Principes comptables).

17 Cette rubrique comprenait les "Immobilisations corporelles" se chiffrant à 104,9 millions CHF, soit 97,0% du total des actifs non courants (en 2014, le chiffre était de 107,4 millions CHF, soit 96,3% du total des actifs non courants) et les "Immobilisations incorporelles" se chiffrant à 3,2 millions CHF, soit 3,0% du total (en 2014, le chiffre était de 4,1 millions CHF, soit 3,7% du total). Ces immobilisations sont décrites respectivement dans les Notes 12 et 13 du Rapport de gestion financière.

## Immobilisations corporelles

18 Les immobilisations corporelles ont représenté en valeur un montant de 104,9 millions CHF, qui était la valeur nette au 31 décembre 2015 du coût capitalisé déduction faite des amortissements correspondants pour chacune des catégories suivantes: bâtiments (une valeur nette de 103,9 millions CHF a été comptabilisée en 2015; 105,4 millions CHF en 2014), machines (0,09 million CHF en 2015; 0,1 million CHF en 2014), mobilier (0,2 million CHF en 2015; 0,4 million CHF en 2014), matériel informatique (0,7 million CHF en 2015; 0,5 million CHF en 2014). Cette rubrique est décrite dans la Note 12 du Rapport de gestion financière.

19 Conformément à la norme IPSAS 1, les bâtiments doivent être comptabilisés en actifs dans l'état de la situation financière. Selon la norme IPSAS 17, la comptabilisation initiale des immobilisations corporelles doit être évaluée au coût de l'élément ou à la juste valeur définie de façon fiable. Les amortissements sont effectués de manière systématique sur la durée d'utilité des actifs et la méthode d'amortissement doit refléter le mécanisme par lequel les avantages économiques futurs ou le potentiel de service de ces actifs sont censés être acquis par l'entité. La valeur résiduelle doit être réexaminée au moins une fois par an et doit être équivalente au montant que l'entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité. Les terrains et les bâtiments sont des actifs distincts et sont comptabilisés séparément, même s'ils ont été acquis conjointement.

20 Conformément à l'Annexe II du Règlement financier de l'UIT, le Vérificateur extérieur des comptes doit s'assurer "que tous les éléments de l'actif et passif ainsi que tous les excédents et déficits ont été comptabilisés selon les procédures qu'il juge nécessaires".

21 Dans la Note 3 du Rapport de gestion financière "Principaux principes comptables", sous la rubrique "Immobilisations corporelles", il est indiqué que la comptabilisation initiale des bâtiments a été effectuée à la "*valeur intrinsèque*" "*sur la base de l'étude menée par un cabinet externe*", afin de définir la valeur du bilan d'ouverture IPSAS. La comptabilisation a été faite sur la base du "*coût historique*" et les amortissements ont été calculés par rapport à la "*durée d'utilité estimée*" (100 ans dans le cas de la structure). Les terrains, sur lesquels l'UIT dispose d'un "*droit de superficie*", n'ont pas été pas pris en compte dans le calcul de la valeur initiale des bâtiments. Au cours des années précédentes, nous avons formulé une recommandation concernant la renégociation des accords de pays hôte (voir le tableau présentant le suivi des recommandations dans l'Annexe 1) et, une fois la version définitive de ces accords élaborée, la valeur comptable résiduelle devrait être ajustée en conséquence.

22 Dans la Note 12 relative aux états financiers, les bâtiments comptabilisés en actifs non courants se composent de la Tour, de Varembé, des Extension A, B et C et de la Cafétéria, et de Montbrillant. En ce qui concerne les bâtiments, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, la valeur nette comptable est passée de 105,4 millions CHF au 1er janvier 2015 à 103,9 millions CHF au 31 décembre 2015, en raison des amortissements pour un montant de 3,4 millions CHF comptabilisés pendant l'exercice.

23 La Confédération suisse octroie un financement pour la construction des bâtiments des organisations internationales dans le cadre de la "Fondation des immeubles pour les organisations internationales" (FIPOI), sous la forme d'un prêt à des conditions favorables, c'est-à-dire pour une durée de 50 ans à un taux d'intérêt de 0%. Les terrains sont mis à disposition à titre gratuit par l'Etat de Genève au titre du "*droit de superficie*". La valeur des emprunts contractés auprès de la FIPOI est indiquée dans la Note 16 du Rapport de gestion financière.

### *L'exactitude du registre des actifs doit être améliorée*

24 Nous avons recueilli et vérifié la liste des actifs et nous avons réalisé un inventaire physique d'un échantillon d'articles comptabilisés dans le registre des immobilisations corporelles. Nous avons noté que certains articles de notre échantillon n'étaient pas correctement comptabilisés dans les comptes de 2015, ni étiquetés. Par exemple, les conclusions étaient plus fréquentes dans le cas d'outils informatiques et, par ailleurs, il convient également de tenir compte du fait que certains dons (avant 2010) n'ont pas été comptabilisés dans le registre. Bien que la valeur comptable net des articles manquants ne soit pas significative pour notre vérification, la direction nous a assuré qu'il serait veillé à ce que tous les articles soient comptabilisés de manière précise dans les prochains moins.

25. Nous soulignons l'importance de l'exactitude du stock selon les règles IPSAS. Il est essentiel que les personnes responsables dans chaque secteur appliquent rigoureusement les procédures pertinentes en ce qui concerne la comptabilisation de l'existence de certains articles et leurs mouvements et évaluent correctement leur valeur. Nous soulignons en outre le fait qu'un registre des actifs exact est important non seulement pour la valeur comptabilisée dans les états financiers, mais aussi pour une gestion efficiente et efficace des actifs.

|  |
| --- |
| **Recommandation N° 1**  26. A cet égard, nous recommandons à la direction d'accentuer les efforts déployés pour comptabiliser, étiqueter et capitaliser les immobilisations corporelles à l'UIT, afin de disposer d'un registre des actifs plus juste grâce à des procédures et des procédés qui stimuleront la coordination entre les différents départements. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général**  Le secrétariat poursuivra les efforts déjà déployés pour faire en sorte que tous les actifs soient comptabilisés dans les bases de données correspondantes. |

### *Il est nécessaire de revoir les coefficients d'amortissement*

27 La politique et les lignes directrices de l'UIT concernant la "Gestion des immobilisations" (5ème version, parue en mars 2013) sert de référence à la direction et, en particulier, le § 4 qui décrit les différentes catégories d'actifs à l'UIT et les durées de vie associées.

28 Lors de la vérification que nous avons effectuée, nous avons noté que les durées de vie données dans la politique de l'UIT n'étaient pas toujours conformes au document " Principes directeurs de l’Organisation des Nations Unies concernant l’application des Normes comptables internationales du secteur public" (Deuxième édition, voir à toutes fins utiles le § 13.2 et les suivants). Il est donc nécessaire de modifier certaines de ces catégories et les durées de vie correspondantes en conséquence.

|  |
| --- |
| **Recommandation N° 2**  29 A cet égard, nous recommandons à la direction de revoir les durées de vie associées aux différentes catégories et les amortissements connexes conformément aux pratiques de l'ONU. Un ajustement de la valeur comptable nette sera nécessaire pour les catégories mises à jour. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général**  Le secrétariat analysera plus en détail cette recommandation et les conséquences qu'elle pourrait avoir. |

### *La mise en oeuvre d'une "gestion des immobilisations corporelles" doit être plus rigoureuse*

30 La vérification que nous avons effectuée cette année a montré que, dans le registre des actifs ou dans d'autres bases de données à l'appui, il n'y avait pas d'indication claire concernant la situation (par exemple "actif", "non utilisé", "partiellement utilisé", etc.). Il n'y avait pas non plus d'indication claire de la personne à laquelle l'article était attribué, ni de surveillance permettant de savoir si la personne utilisait l'article qui lui était attribué effectivement et correctement.

|  |
| --- |
| **Recommandation N° 3**  31 Nous estimons que le cadre de gestion des actifs doit être encore amélioré, par conséquent nous recommandons à la direction : i) d'étudier dans quelle mesure il était possible d'évaluer la situation et le niveau d'utilisation des actifs; ii) de surveiller régulièrement l'obsolescence des articles, également en vue d'évaluer l'exactitude du registre des actifs; iii) d'étendre ces processus et procédures à tous les départements et bureaux régionaux de l'UIT. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général**  Le secrétariat analysera plus en détail cette recommandation et communiquera aux vérificateurs extérieurs des comptes les résultats et les conclusions. |

### *Passation d'actifs par pertes et profits*

32 L'année dernière, nous avons formulé une recommandation (Rec. 1/2014, voir l'Annexe 1) concernant la nécessité de renforcer les procédures de passation par pertes et profits des articles perdus ou volés. Nous prenons note que la direction a mis en oeuvre les procédures prévues dans le cas des articles perdus ou volés. Des mesures spécifiques visant à réduire les cas de pertes ou de vols pourraient être envisagées.

33 Par ailleurs, lors de notre vérification, nous avons noté que, souvent, seul un fonctionnaire autorisé peut remplir les formulaires officiels utilisés pour la passation d'articles par pertes et profits, qu'il s'agisse d'articles perdus ou non utilisés.

34 Du point de vue de la gestion des actifs, nous estimons qu'il est judicieux, avant de passer un actif par pertes et profits, d'informer tous les départements et bureaux régionaux, afin de prendre une décision concernant le rapport résiduel coût-avantage avant d'acheter un article équivalent.

|  |
| --- |
| **Suggestion N° 1**  35 Nous suggérons que la gestion des actifs en ce qui concerne les cessions et les dons soit encore améliorée, en particulièrement moyennant l'optimisation des procédures, par exemple en créant une commission ad hoc. Il pourrait en outre être utile d'envisager, sous réserve d'une évaluation coût-avantage, la possibilité d'échanger des actifs entre les départements et les bureaux régionaux, avant de décider d'acheter un nouvel article. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général**  Le secrétariat étudiera le niveau de faisabilité de cette suggestion et examinera plusieurs options, comme la création d'une commission interne, la mise en place d'un flux de travail électronique ou de processus internes équivalents. |

## Immobilisations incorporelles

36 En 2015, les immobilisations incorporelles se sont chiffrées à 3,2 millions CHF, en baisse de 0,8 million CHF -20,5%) par rapport à la valeur de 2014 (4,1 millions CHF).

37 Comme l'a indiqué la direction dans la Note 13 du Rapport de gestion financière, des développements internes liés à l'amélioration de certains services offerts aux membres, tout particulièrement en ce qui concerne la consultation, la gestion et l'archivage de la documentation de l'UIT, ont été capitalisés conformément à la norme IPSAS 31.

## PASSIFS

38 En 2015, le montant total des passifs s'est chiffré à 713,5 millions CHF, en baisse de 42,8 millions CHF (–5,7%) par rapport à la valeur comptabilisée en 2014 (756,3 millions CHF). Ces passifs se décomposaient comme suit:

a) *Passifs courants* d'un montant de 143,0 millions CHF, soit 20,1% du total des passifs (144,4 millions CHF et 19,1 % en 2014), et

b) *Passifs non courants* représentant 570,4 millions CHF, soit 79,9% du total des passifs (611,9 millions CHF et 80,9 % en 2014).

## Passifs courants

39 En 2015, le montant total des passifs courants s'établissait à 143,0 millions CHF, en baisse de 1,4 millions CHF par rapport à 2014 (144,4 millions CHF). Globalement, cette baisse est attribuable, d'une part, à la diminution des rubriques "Produits différés" (–1,9 million CHF) et "Fournisseurs et autres créanciers" (–2,0 millions CHF) et, d'autre part, à l'augmentation des rubriques "Autres dettes" (+2,3 millions CHF) et "Provisions" (+0,2 million CHF). Les bases pour l'évaluation des passifs courants sont décrites dans les Principes comptables (Note 3).

## Fournisseurs et autres créanciers

40 Un montant de 7,2 millions CHF (9,2 millions CHF en 2014) apparaît dans le bilan de clôture sous la rubrique "Fournisseurs et autres créanciers". Une ventilation détaillée est donnée dans la Note 14 du Rapport de gestion financière.

## Produits différés

41 Le montant comptabilisé sous la rubrique "Produits différés" s'établissait à 127,6 millions CHF (129,5 millions CHF en 2014). Ce montant est constitué, pour l'essentiel, par les contributions versées par les membres de l'UIT (Etats Membres, Membres des Secteurs, Associés) et par les recettes tirées du traitement des fiches de notification des réseaux à satellite non encore finalisées fin 2015. Une ventilation détaillée des produits différés est donnée dans la Note 15 du Rapport de gestion financière.

## Provisions

42 En 2015, un montant de 1,0 million CHF était comptabilisé sous la rubrique "Provisions", (0,8 million CHF pour 2014). Cette rubrique comprend la provision pour les recours (0,8 million CHF) et la provision pour les fiches de notification des réseaux à satellite traitées en franchise de droit (0,2 million CHF).

43 L'augmentation de 0,6 million CHF par rapport à 2014 de la provision pour les recours s'explique principalement par le fait qu'il pourrait y avoir un litige avec le BIT (Bureau international du travail) concernant le retrait de l'UIT de la CAPS (Caisse d'Assurance pour la Protection de la Santé du personnel). Nous avons examiné la totalité de la liste de litiges et les montants correspondants comptabilisés dans les comptes et avons considéré qu'ils étaient corrects. Voir les paragraphes sur cette question ci-après pour plus de détails.

## Emprunts et dettes financières

44 Les emprunts contractés par l'UIT auprès de la FIPOI, pour la construction et la rénovation de certains de ses immeubles ont été comptabilisés dans les passifs courants à court terme (1,5 million CHF, soit 1,0% du total des passifs courants), ce qui correspond à la somme que l'UIT doit rembourser à la FIPOI en 2015, et dans les passifs courants à long terme (43,8 millions CHF, soit 7,7% du total des passifs non courants). Les montants, indiqués en détail dans la Note 16 du Rapport de gestion financière, sont également confirmés par les états financiers en date du 14 décembre 2015 reçus de la FIPOI.

## Autres passifs courants

45 En 2015, les montants comptabilisés pour les sous‑rubriques "Avantages du personnel" et "Autres dettes" étaient respectivement de 0,5 million CHF (comme en 2014) et de 5,3 millions CHF (3,0 millions CHF en 2014). Une description et une ventilation détaillées sont données respectivement dans les Notes 17.1 et 19 du Rapport de gestion financière.

46 En particulier, les avantages du personnel à court terme, comptabilisés sous "Passifs courants" se composent de la provision pour heures supplémentaires (0,08 million CHF, contre 0,06 million CHF en 2014) et de la provision pour congés accumulés (0,4 million CHF, comme en 2014). Nos vérifications n'ont fait apparaître aucun problème majeur et les provisions sont, pour l'essentiel, exactes.

## Passifs non courants

47 En 2015, le montant total des passifs non courants se chiffrait à 570,4 millions CHF, en baisse de 41,5 millions CHF (-6,8%) par rapport à 2014 (611,9 millions CHF). Globalement, cette diminution s'explique par la baisse du montant des avantages du personnel (‑39,3 millions CHF;  
 ‑7,4 % par rapport à 2014). Les bases de l'évaluation des passifs non courants sont indiquées dans les Principes comptables (Note 3).

48 Cette rubrique comprenait les dettes à long terme (voir le paragraphe "Emprunts"), les fonds de tiers affectés ou en cours d'affectation, les passifs pour le régime d'assurance maladie de l'UIT et les provisions constituées pour couvrir des engagements d'une échéance et d'un montant incertains, liés pour l'essentiel aux prestations après la cessation de service.

## Récapitulatif des avantages du personnel

49 Les avantages du personnel apparaissent dans les états financiers sous les rubriques "Passifs courants" et "Passifs non courants", pour un montant total de 495,5 millions CHF en 2015, comme récapitulé dans le tableau ci-dessous.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Passifs*** | **Année (milliers CHF)** | | **Ecart en 2015-2014** | |
| ***2015*** | ***2014*** | **milliers CHF** | **%** |
| Passifs courants | 481 | 484 | –3 | –0,6% |
| Passifs non courants | 495 025 | 534 358 | –39 333 | –7,4% |
| **Total** | **495 506** | **534 842** | **–39 336** | –7,4% |
| ***Composition des passifs non courants*** |  |  |  |  |
| Assurance maladie après la cessation de service (ASHI) | 472 801 | 512 661 | –39 860 | –7,8% |
| Pensions | 90 | 90 | 0 | –0,0% |
| Installation/rapatriement | 12 925 | 12 357 | 568 | –4,6% |
| Congés accumulés | 9 209 | 9 250 | –41 | –0,4% |
| Total | **495 025** | **534 358** |  |  |

## Avantages du personnel à long terme

50 Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, en 2015, le montant pour la rubrique "Passifs non courants" (relative aux avantages du personnel à long terme) s'établissait à 495,0 millions CHF, en baisse de 39,3 millions CHF (–7,4%) par rapport au chiffre de 534,3 millions CHF pour 2014. Ce montant représentait 86,8% du total des passifs non courants et 69,4% du total des passifs. Cette rubrique englobait les passifs actuariels liés aux prestations après la cessation de service dans le cadre de l'assurance maladie après la cessation de service (472,8 millions CHF contre 512,7 millions CHF en 2014), une provision pour les passifs estimés correspondant aux primes de rapatriement (12,9 millions CHF contre 12,4 millions CHF en 2014) et une provision pour les congés accumulés (9,2 millions CHF contre 9,3 millions en 2014). Une description et une ventilation détaillées des avantages du personnel sont données dans la Note 17.2 du Rapport de gestion financière.

## Avantages du personnel: primes d'installation et de rapatriement

51 Comme indiqué dans le paragraphe précédent, au 31 décembre 2015, la provision comptabilisée pour les primes d'installation et de rapatriement se chiffrait à 12,9 millions CHF (12,4 millions CHF en 2014). Cette provision a été calculée conformément à l'étude actuarielle que la direction a commandée à l'actuaire CPA Conseil et qui est présentée dans son rapport en date du 16 février 2016.

## Avantages du personnel: assurance maladie après la cessation de service

52 En 2015, le montant de la provision pour couvrir les passifs actuariels liés au régime d'assurance maladie après la cessation de service se chiffrait à 472,8 millions CHF, soit une baisse de 39,9 millions CHF (–7,8%) par rapport au chiffre de 512,7 millions CHF pour 2014. Cette baisse s'explique avant tout par les modifications apportées à certaines hypothèses (voir la suggestion N°1), malgré la baisse du taux d'actualisation (1,32% pour 2015 contre 1,51% pour 2014). Les calculs, basés sur les hypothèses retenues dans l'étude actuarielle, ont été réalisés par l'actuaire AON Hewitt Consulting.

## L'actif net négatif est imputable aux passifs actuariels

53 Le montant considérable des pertes actuarielles de l'ASHI (257,1 millions CHF) a une incidence importante sur l'actif net de l'UIT et c'est la raison pour laquelle, comme pour les années précédentes, une partie de nos vérifications a consisté à vérifier si les valeurs relatives aux avantages du personnel étaient correctes et fiables.

54 Le choix des hypothèses actuarielles est du ressort exclusif de la direction. Le Vérificateur extérieur des comptes vérifie si ces hypothèses sont plausibles et si elles sont conformes à la norme IPSAS 25 et cadrent avec les hypothèses des années précédentes et il les valide.

55 Comme l'année dernière, pour cette question précise, notre équipe a fait appel à un groupe d'actuaires du secteur public, experts en matière de prestations sociales. Ces actuaires ont passé en revue les hypothèses de base pour 2015, qui ont été dûment examinées avec la direction. Nous avons conclu que ces hypothèses concordaient avec les tendances et les taux économiques et cadraient avec les données disponibles à l'UIT au moment où nous avons réalisé notre vérification. Nous les avons donc validées.

56 Pour réaliser leur vérification, nos actuaires ont recalculé les évaluations effectuées par les deux actuaires (CPA Conseil et AON) choisis par l'UIT; ils ont aussi analysé de manière détaillée toutes les évaluations et hypothèses actuarielles afin de vérifier leur plausibilité et les algorithmes utilisés. La direction et les actuaires ont travaillé en étroite collaboration pour cette vérification.

57 Les travaux de nos actuaires ont confirmé que les montants comptabilisés dans les comptes étaient pour l'essentiel corrects; toutefois, mises à part les hypothèses de base relatives aux variations économiques, qui doivent être revues chaque année, il pourrait être jugé approprié, à l'avenir, de réexaminer la pertinence des autres hypothèses.

58 Nous notons que, suite à la suggestion N°2 figurant dans notre rapport sur les états financiers pour 2014, la direction a révisé certaines hypothèses, principalement celles relatives à l'évolution des caractéristiques des assurés de l'UIT couverts par la convention d'assurance maladie. Comme indiqué dans le rapport élaboré par AON, le nombre de personnes incluses dans l'évaluation a diminué. D'autres modifications concernaient:

a) la décision de l'UIT d'adopter, concernant l'inflation, l'hypothèse utilisée dans le dernier rapport actuariel de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), avec une augmentation du taux d'inflation qui passe de 2% à 3%;

b) l'adoption, concernant l'augmentation des traitements, de l'hypothèse utilisée dans le dernier rapport actuariel de la CCPPNU, d'où un taux de 3,5% par an auquel s'ajoute une augmentation du traitement fixe liée à l'âge suivant un barème, alors que jusqu'au 31 décembre 2014, on utilisait un taux fixe par catégorie de personnel;

c) La baisse susmentionnée du taux d'actualisation, due au fait que la majorité des engagements de l'UIT liés aux prestations après la cessation de service sont en francs suisses.

### *Passage à la CCAM. Le taux d'actualisation n'est pas complètement conforme à la norme IPSAS 25*

59 Il convient de noter qu'en 2014, l'UIT s'est retirée de la Caisse d'Assurance pour la Protection de la Santé du personnel du BIT et de l'UIT (CAPS), qui était gérée conjointement avec le BIT. L'UIT a mis en oeuvre un nouveau régime d'assurance pour la protection de la santé du personnel, appelé Convention collective assurance maladie (CCAM), contracté auprès de l'assureur et administrateur Cigna/Vanbreda International.

60 Etant donné que le changement de régime d'assurance a eu lieu le 1er mai 2014, mais qu'il était possible de présenter des demandes de remboursement au titre de l'ancien régime jusqu'en janvier 2015, il est trop tôt pour mesurer l'incidence du nouveau régime. Dans l'attente de la clôture des comptes de la CAPS, le calcul du Fonds de garantie résiduel de l'UIT n'a pas encore été finalisé. Nous allons donc suivre l'incidence du passage au nouveau régime dans les années à venir.

61 Nous comprenons les raisons pour lesquelles l'actuaire AON a calculé le taux d'actualisation en utilisant sa propre courbe de rendement relative aux obligations de sociétés AA, qui est définie et pondérée sur la base des principales devises; toutefois, nous sommes d'avis qu'il conviendrait d'utiliser un taux d'actualisation différent pour calculer les passifs actuariels. En effet, aux termes du § 94 de la norme IPSAS 25, "*l’entité doit apprécier si le taux d’actualisation qui permet d’approcher au mieux la valeur temps de l’argent à la date de clôture est déterminé par référence au taux de rendement du marché des obligations d’Etat, des obligations d’entreprise de première catégorie, ou d’un autre instrument financier. Dans certaines législations, le taux de rendement du marché des obligations d’Etat fournira la meilleure approximation de la valeur temps de l’argent à la date de clôture. Par contre, il pourrait y avoir des législations où ce n’est pas le cas, par exemple, législations où il n’y a pas de marché actif des obligations d’Etat ou lorsque le taux de rendement du marché des obligations d’Etat ne reflète pas la valeur temps de l’argent à la date de clôture*".

62 Etant donné que nous pouvons affirmer avec certitude qu'il existe en Suisse un marché actif des obligations d'Etat (et que le taux de rendement du marché reflète la valeur temps de l'argent), le taux d'actualisation devrait être égal au taux de rendement, à la fin de l'exercice, des obligations d'Etat suisses à long terme, ajusté en fonction du calendrier estimé du versement des prestations, et également compte tenu du fait que la majorité des engagements liés à l'ASHI sont en CHF.

63 Il pourrait s'ensuivre une hausse temporaire des passifs actuariels, car actuellement le taux de rendement du marché des obligations d'Etat suisses est bas; en revanche, une augmentation de ce taux dans les années à venir devrait entraîner une baisse de ces passifs.

|  |
| --- |
| **Recommandation N° 4**  64 Vu l'objectif de l'évaluation demandée par la norme IPSAS 25 et les orientations données dans les § 92 à 94 de cette norme, nous recommandons à la direction, pour les années à venir, de demander à l'actuaire d'utiliser un taux d'actualisation égal au taux de rendement des obligations d'Etat suisses à long terme. |
| **Commentaires du Secrétaire général**  La direction prend note de cette recommandation et examinera cette question avec l'actuaire nommé, afin de déterminer l'approche la mieux adaptée, compte tenu des bonnes pratiques appliquées par les organisations du système des Nations Unies. |

## Une étude actuarielle complète est nécessaire

65 Dans notre rapport sur les états financiers pour 2014, nous avons recommandé à la direction de réaliser, les années à venir, une étude actuarielle complète: celle-ci est nécessaire pour obtenir des réponses, et trouver d'éventuelles solutions, à la question du financement adéquat, afin de garantir sur le long terme un financement suffisant du régime d'assurance maladie de l'UIT suivant la méthode par répartition.

66 Cette étude devrait être effectuée à la fin de l'année 2016, conformément à notre recommandation N°3/2014 et à la réponse du Secrétaire général; nous prenons note que la direction a déjà lancé la procédure d'appel d'offres pour choisir l'actuaire qui s'acquittera de cette tâche et nous suivront ce processus.

## Passifs et actif net négatif: il est impossible de faire des comparaisons au sein du système des Nations Unies

67 L'année dernière, nous nous félicitions de la participation de la direction de l'UIT à un groupe de travail sur l'ASHI créé dans le cadre du système des Nations Unies. Les résultats des travaux de ce groupe ont été intégrés dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU (Document A/70/590 du 4 décembre 2015). Nous avons reçu ce rapport fin mars 2016, ainsi que le Document CEB/2016/HLCM/12 du 14 mars 2016, élaboré par le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) en vue de sa 31ème session qui a eu lieu les 22 et 23 mars 2016.

68 Ces deux documents contiennent de nombreuses recommandations destinées à résoudre le problème des passifs actuariels liés à l'ASHI. Nous analyserons attentivement les incidences de l'éventuelle mise en oeuvre de ces recommandations, compte tenu du fait que les recommandations ne sont pas encore définitives, le Groupe n'ayant pas encore terminé ses travaux.

69 Comme nous l'avions déjà fait dans notre rapport sur les états financiers de 2014, nous insistons sur le fait que, dans le système des Nations Unies, les hypothèses de base retenues en ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service ne peuvent pas toujours être homogènes, car chaque institution du système a des caractéristiques qui lui sont propres, comme le nombre de fonctionnaires et la composition du personnel (traitements et évolution de carrière, allocations familiales, etc.) et le lieu d'affectation (nombre de fonctionnaires affectés dans les bureaux hors siège), ce qui a une influence sur les prévisions en ce qui concerne la maladie et la mortalité.

70 Si nous examinons, par exemple, la différence en ce qui concerne le calcul du taux d'actualisation selon la norme IPSAS 25, nous observons que plusieurs institutions utilisent comme référence des courbes de rendement différentes (par exemple relatives aux obligations de sociétés AA, établies par des personnes différentes, ou relatives aux obligations d'Etat à long terme); il est donc difficile de comparer directement la situation actuelle des passifs actuariels de l'UIT et celle des passifs actuariels d'autres institutions du système des Nations Unies.

## Future insuffisance du financement à l'UIT: définir des "leviers" possibles pour la réduire

71 L'année dernière, nous avons en outre indiqué qu'à notre avis, des mesures correctives étaient nécessaires pour remédier à l'insuffisance du financement des engagements relatifs aux avantages du personnel, qui est due essentiellement à l'augmentation du passif actuariel relatif à l'ASHI.

72 Nous avons également présenté les cinq principaux "leviers" pour financer les engagements et, par conséquent, compenser l'actif net négatif. Trois de ces leviers portent sur le financement des engagements et deux concernent la gestion de ces engagements; nous avons par ailleurs recommandé (recommandation N°4/2014) à la direction de contrôler ces leviers pour garantir un financement par répartition et à long terme qui soit suffisant.

73 Nous avons en outre fait une suggestion visant à ce qu'un ensemble complet de leviers et de sous‑leviers soit défini et à ce que les leviers les plus pertinents soient utilisés pour suivre efficacement la situation relative à l'ASHI et remédier aux problèmes.

74 Nous notons que plusieurs mesures ont été envisagées par la direction de l'UIT pour remédier à l'insuffisance du financement de l'ASHI; toutefois, étant donné que l'étude actuarielle complète aidera à déterminer à quel moment des activités essentielles pourraient être affectées par les dépenses liées à l'ASHI, nous surveillerons l'efficacité de toutes les mesures prises par la direction sur la base des résultats de cette étude.

## Retrait de la CAPS: un règlement difficile

75 Il convient de préciser que le retrait de la CAPS, qui est la caisse d'assurance maladie gérée par le BIT et à laquelle l'UIT a participé jusqu'en 2014, n'a pas encore été complètement mené à bien, en raison de désaccords entre les deux organisations concernant la somme que la CAPS doit verser à l'UIT, principalement en rapport avec deux grands points:

a) du fait du retrait, les assurés de l'UIT pouvaient soumettre des demandes de remboursement à la CAPS jusqu'au 31 janvier 2015. Bien évidemment, le traitement de ces demandes nécessitait du temps, après cette date. Le BIT a facturé à l'UIT la totalité des coûts administratifs pour 5 mois (jusqu'au 31 mai 2015), comme si tous les assurés de l'UIT déposaient des demandes de remboursements à l'ancienne caisse. L'UIT avance qu'il s'agissait d'un très petit nombre de dossiers et que l'on ne pouvait donc pas facturer à l'UIT des coûts administratifs aussi élevés;

b) le second point concerne la liquidation du fonds de garantie de la CAPS, à la création et à l'entretien duquel l'UIT participait à hauteur de 23%: l'UIT avait considéré que, conformément au principe de proportionnalité de sa contribution et aux principes de mutualisation et de solidarité, serait reversé à l'Union un pourcentage de la valorisation du fonds correspondant au pourcentage de la contribution qu'elle a versée à ce fonds; le BIT a refusé ce chiffre et a proposé un montant très inférieur.

76 Pour ces deux principaux motifs, l'UIT a provisionné 500 000 CHF en vue d'un possible recours (voir le § 43 ci-dessus).

## Avantages du personnel: Caisse d'assurance du personnel (Caisse des pensions close de l'UIT)

77 Comme pour les années précédentes, un montant de 90 000 CHF est comptabilisé en fin d'exercice; il correspond aux engagements liés aux prestations sous forme de retraites versées à d'anciens fonctionnaires au titre de la Caisse d'assurance du personnel (voir également le § 93).

## ACTIF NET

78 L'actif net comprenait les fonds propres affectés et non affectés, les fonds extrabudgétaires, le résultat non budgétaire, l'excédent/le déficit pour l'exercice financier et les effets du passage aux normes IPSAS. En 2015, l'actif net était négatif (‑343,2 millions CHF, en baisse par rapport à 2014 où il s'élevait à ‑ millions CHF).

79 Tous les mouvements de l'actif net sont expliqués dans les différents Tableaux et Notes du Rapport de gestion financière, en particulier:

a) Tableau II "Etat de la performance financière", indiquant le définit pour l'exercice (‑5,8 millions CHF).

b) Tableau III "Etat des variations de l'actif net", indiquant séparément les mouvements pour chacun des fonds propres et les effets du passage aux normes IPSAS.

c) Tableau V "Comparaison des montants budgétés et des montants effectifs", qui fait état des informations financières sur le rapprochement des comptes entre les résultats budgétaires (montants effectifs) et les montants comptabilisés dans les états financiers (voir également la Note 25).

d) Note 3 "Principaux principes comptables" dans le paragraphe relatif à la "comptabilisation des fonds", en particulier le paragraphe "Fonds affectés", et dans le paragraphe relatif au "Fonds de réserve".

e) Note 4 "Gestion de l'actif net", qui indique les mouvements du Fonds de réserve.

# ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE 2015

80 L'état de la performance financière fait apparaître les produits et les charges d'exploitation et financiers de l'Organisation classés, décrits et présentés de manière à expliquer l'excédent ou le déficit net de l'exercice. Le résultat de la période a été un déficit de –15,8 millions CHF.

## Produits et charges

81 Le total des produits s'est élevé à 174,3 millions CHF, soit une baisse de 5,8 millions CHF (‑3,2%) par rapport à 2014 (180,1 millions CHF), principalement en raison d'une diminution: i) des contributions volontaires (–2,5 millions CHF, –21,4%); ii) des autres produits d'exploitation (‑2,8 millions CHF, –7,0%), en particulier une baisse des revenus extrabudgétaires liés à l'appui aux projets et des ventes de publications; et iii) des produits financiers (–0,2 million CHF, –19,5%), baisse due principalement aux gains de change non réalisés et à une diminution des intérêts sur les placements, comme indiqué dans la Note 22. Les contributions mises en recouvrement d'un montant de 126,4 millions CHF, soit 72,5% du total des produits, ont baissé légèrement (‑0,3 million CHF, –0,3%) par rapport à 2014, comme indiqué dans la Note 21 du Rapport de gestion financière.

82 Le total des charges s'est élevé à 190,1 millions CHF, en hausse de 4,5 millions CHF (2,4%), par rapport à 2014 (185,6 millions CHF). Les charges de personnel (150,8 millions CHF) qui représentaient 79,3% des charges totales, ont augmenté de 7,1 millions CHF (+4,9%) comme indiqué dans la Note 23 du Rapport de gestion financière.

## Personnel

83 Nous avons procédé à un examen détaillé portant sur un certain échantillon de bulletins de paie choisis de manière aléatoire, pour des fonctionnaires de différentes catégories et de différents grades. Certains bulletins de paie concernaient des membres du personnel régulier bénéficiant d'un engagement de caractère permanent/continu, tandis que d'autres concernaient des fonctionnaires au bénéfice d'un engagement de durée déterminée pour une période d'une année ou plus. Notre échantillon comprenait également des bulletins de paie de membres du personnel temporaires engagés pour des périodes plus courtes (personnel au bénéfice de contrats de courte durée) et des consultants employés dans le cadre de contrats d'engagement spéciaux (non-fonctionnaires). Pour tous les postes choisis, le lieu d'affectation était Genève et les paiements étaient effectués en CHF, à une exception près, où le lieu d'affectation était New York et les paiements effectués étaient en USD. Les consultants peuvent travailler depuis leur domicile. Nous avons vérifié la justesse et l'exactitude des bulletins de paie au regard des règles et procédures établies. Pour tous les bulletins de paie de l'échantillon, nous avons demandé à avoir accès aux dossiers personnels, afin de déterminer si les indemnités et prestations accordées aux différents membres du personnel et aux fonctionnaires élus reposaient sur les justificatifs appropriés. Nos examens n'ont fait apparaître aucune erreur ou insuffisance majeure et nous considérons donc que nous avons obtenu l'assurance raisonnable que les valeurs inscrites dans les comptes étaient correctes.

84 Dans notre rapport sur l'exercice précédent, nous avons attiré l'attention sur les risques de discontinuité causés par le recours fréquent à des consultants, dont certains étaient recrutés pour effectuer des tâches courantes, qui ne nécessitaient pas obligatoirement un niveau de spécialisation élevé et pouvaient normalement être effectuées par le personnel régulier. La direction nous a fait savoir qu'en 2015, le recours à des ressources extérieures (non‑fonctionnaires) était dans la plupart des cas lié aux initiatives et activités de chaque Secteur, en particulier du BDT. S'agissant du recours à des ressources extérieures au sein du Secrétariat général, outre pour les activités et initiatives spécifiques, dont Telecom, on a en outre eu recours à des non‑fonctionnaires pour accroître les capacités des services de traduction, assurer des services informatiques, renforcer les services de sécurité et améliorer les services médicaux. En 2015, le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins un contrat de consultant se décomposait comme suit: Secrétariat général : 159 (+31 traducteurs); TSB : 93; BR : 33; BDT : 293. En 2014, les chiffres correspondants étaient les suivants : Secrétariat général : 174 (+31 traducteurs); TSB: 61; BR: 17; BDT: 297 (+13 traducteurs).

85 Comme la direction l'a confirmé (voir la réponse à notre suggestion N°7 dans le tableau présentant le suivi des recommandations annexé au présent rapport), un nouveau cadre réglementaire concernant le recours à des consultants et leur rôle est en cours d'élaboration, également en application d'une recommandation figurant dans l'examen de la gestion et de l'administration de l'UIT effectué récemment par le Corps commun d'inspection (Document JIU/REP/2016/1).

86 Vu le très grand nombre de départs à la retraite attendus dans un proche avenir (34% des postes deviendront vacants au cours des dix prochaines années), la question se pose de savoir quel modèle de "changement générationnel" est jugé souhaitable dans le contexte actuel de maîtrise des coûts. Cela suppose l'examen d'un certain nombre d'éléments, comme la réorganisation de l'organigramme, un possible déclassement des postes vacants, le redéploiement du personnel après avoir défini des priorités pour les travaux et une décision concernant l'éventuel relèvement de l'âge obligatoire de cessation de service. Certains de ces éléments doivent être intégrés dans le nouveau Plan stratégique relatif aux ressources humaines pour la période 2016-2019, qui est lui aussi en cours d'examen. Les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan stratégique relatif aux ressources humaines feront l'objet d'une vérification dans l'avenir.

# ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

87 Le Tableau III "Etat des variations de l'actif net" indique non seulement les mouvements des fonds propres affectés et non affectés cumulés, les effets du passage aux normes IPSAS mais aussi les mouvements de chaque fonds propre, comme indiqué dans la Note 4.

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

88 Le tableau des flux de trésorerie identifie les sources des flux de trésorerie, les éléments auxquels les flux ont été affectés au cours de la période considérée et le solde de trésorerie à la clôture de la période.

89 En 2015, l'UIT a enregistré un flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles positif (+1,7 million CHF), mais en baisse par rapport à 2014 où il était de +9,1 millions CHF. Les flux de trésorerie provenant des activités de financement (–1,5 million CHF) ont aussi été négatifs, en raison du remboursement de l'emprunt à la FIPOI. Les flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement ont reculé sensiblement (–26,8 million CHF) par rapport à 2014, ‑1,6 millions CHF, principalement en raison de l'augmentation des placements.

90 Le résultat net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie fait apparaître une baisse de 19,9 millions CHF en 2015. Nous avons vérifié les entrées sous-jacentes en sélectionnant des échantillons de certains comptes et constaté que toutes les opérations choisies étaient correctement étayées par des pièces justificatives. L'état des flux de trésorerie est ainsi vérifié et confirmé.

# COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS POUR L'EXERCICE 2015

91 Le Tableau V "Comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice financier 2015" est conforme à la norme IPSAS 24, qui requiert l'inclusion dans les états financiers de cette comparaison résultant de l'exécution du budget. Cette norme prévoit en outre des explications sur les différences significatives constatées entre les montants inscrits au budget et les montants réels.

92 Le Tableau V contient également un rapprochement comptable des écarts entre le résultat de l'exécution budgétaire (montants réels) et les montants comptabilisés dans l'état comptable. De plus amples détails sont fournis dans la Note 25 du Rapport de gestion financière et nous renvoyons également aux commentaires du Secrétaire général figurant dans le Rapport de gestion financière.

# CAISSE D'ASSURANCE DU PERSONNEL

93 Trois Fonds sont présentés dans l'Annexe B2 des états financiers de l'UIT du Rapport de gestion financière, à savoir: le "*Fonds de réserve et des compléments*" (actif total de 6,3 millions CHF), le "*Fonds de pensions*" (actif total d'environ 1,5 million CHF) et le "*Fonds d'intervention*" (actif total d'environ 0,2 million CHF), sans variation significative par rapport à l'année dernière.

94 Pour le "Fonds de réserve et des compléments" et le "Fonds d'intervention" figurant dans l'état du passif, deux provisions actuarielles s'élevant respectivement à 54 000 CHF et 36 000 CHF sont comptabilisées sous la rubrique "Avantages du personnel", conformément à une évaluation actuarielle effectuée en 2010.

# PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FD-TIC) ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE

95 La Règle N° 5 de l'Annexe 2 du Règlement financier prévoit que "*un compte distinct est ouvert pour chaque versement de contribution volontaire ou de fonds d'affectation spéciale dans un compte spécial de l'Union*".

96 Dans l'Annexe B3 du Rapport de gestion financière sont répertoriés trois projets liés à l'activité du PNUD. L'Annexe B4 du Rapport de gestion financière présente les projets relevant du Fonds d'affectation spéciale, qui sont en partie financés par un prélèvement sur le FD-TIC, autorisé par une décision de la commission de direction du FD-TIC. D'autres sont financés par des contributions spécifiques (voir l'Annexe B5) et régis par des accords avec les donateurs. A l'Annexe B6 sont énumérés les projets liés au FD-TIC.

97 Les fonds propres de l'UIT affectés à des projets ont augmenté en 2015, pour atteindre 6,4 millions CHF contre 5,7 millions CHF en 2014. Par ailleurs, les fonds de tiers affectés à des projets en 2015 ont diminué pour passer à 28,7 millions CHF contre 30,0 millions CHF en 2014.

98 Le montant des fonds propres de l'UIT affectés à des projets a été en grande partie augmenté grâce au prélèvement de fonds sur le FD-TIC. Les fonds de tiers attendant d'être affectés ont augmenté en 2015, passant à 2,9 millions CHF (contre 2,2 millions CHF en 2014).

# PRÉSENCE RÉGIONALE

99 Des données sectorielles sont présentées dans la Note 24 du Rapport de gestion financière pour l'exercice annuel 2015. Comme indiqué dans la Note 3, l'information sectorielle est basée sur les principales activités et sources de financement de l'UIT.

100 Selon les normes IPAS, "un secteur est une activité distincte (...) pour laquelle il est approprié de publier des informations financières séparées dans le but d'évaluer sa performance passée en termes de réalisation d'objectifs et en vue de la prise de décisions sur l'attribution future de ressources."

101 A notre avis, on peut considérer que l'efficacité de la présence régionale mérite une attention particulière au niveau des informations relatives aux secteurs secondaires. Ce point concerne strictement la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires "*Renforcement de la présence régionale"*. Il convient en outre de noter qu'à de nombreuses reprises, le CCIG a attiré l'attention du Conseil sur les activités des bureaux régionaux et des bureaux de zone (voir le 4ème rapport annuel du CCIG, § 3.13).

|  |
| --- |
| **Recommandation N° 5**  102 Nous prenons bonne note que la direction fournit, dans plusieurs documents et rapports, des informations au Conseil et aux membres, de manière transparente, concernant la présence régionale. Toutefois, afin de renforcer la mise en oeuvre de la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) et conformément aux normes IPSAS, nous recommandons l'ajout, dans le rapport de gestion financière, de données sectorielles qui présenteront en détail les crédits budgétaires et les dépenses effectives pour les bureaux régionaux. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général**  Cette recommandation sera prise en compte dans le cadre de l'élaboration du rapport de gestion financière pour l'exercice 2016, qui sera soumis au Conseil à sa session de 2017. Une note spécifique relative à la présence régionale ainsi qu'un tableau financier figureront dans le rapport de gestion financière pour l'exercice 2017. |

## Accords de pays hôte pour les bureaux hors siège

103 Après avoir analysé les rapports de l'Unité d'audit interne concernant les bureaux hors siège, nous avons effectué un examen des accords de pays hôte dans les différentes régions. Il ressort de notre analyse que certains de ces accords pouvaient mériter d'être revus et que, dans deux cas, les modalités d'accueil des bureaux reposent uniquement sur des "pratiques acceptées" et non sur des actes officiels.

|  |
| --- |
| **Suggestion N° 2**  104 Nous suggérons par conséquent à la direction de l'UIT de continuer à revoir les accords de pays hôte en vigueur, en vue d'officialiser les "pratiques acceptées" et les conditions prévues dans le cadre des accords de pays hôte, afin de renforcer le rôle de l'Union et de protéger ses actifs. |

|  |
| --- |
| **Commentaires du Secrétaire général**  La suggestion N°2 est légitime et, dans la pratique, sa mise en oeuvre est en cours depuis plusieurs années et se poursuivra dans l'avenir.  Ainsi, un accord particulier pour le bureau de zone du Honduras, pour lequel il n'existait pas d'accord concret, a été conclu en 2013.  De même, un accord formel devrait être signé très prochainement pour le bureau de zone d'Indonésie (pour lequel il n'existe actuellement aucun accord formel); le projet d'accord a reçu l'accord de principe des deux parties, à l'exception d'un paragraphe qui est en suspens en raison de consultations internes au sein du Gouvernement de l'Indonésie. Une révision de l'accord de pays hôte actuellement en vigueur pour le bureau régional de Bangkok pourrait également être achevée sous peu. Enfin, des négociations relatives à la conclusion d'un accord de pays hôte pour le bureau de zone du Chili sont également en cours.  L'objectif des négociations en cours concernant les bureaux hors siège pour lesquels il n'existe pas d'accord officiel de pays hôte, est de codifier la pratique existante dans le cadre d'un accord avec les pays hôtes concernés. |

# PRÉSENTATION DES INDICATEURS FONDAMENTAUX DE PERFORMANCE (IFP)

105 Nous avons pris note des indicateurs fondamentaux de performances (IFP)présentés dans l'avant-propos du Secrétaire général figurant dans le rapport de gestion financière, et avons estimé qu'ils répondent pour l'essentiel aux questions soulevées à la session de 2015 du Conseil.

106 Nous souscrivons au constat du Secrétaire général, selon lequel "il faut interpréter les résultats fournis par ces indicateurs avec prudence pour pouvoir faire une comparaison significative avec d'autres organisations et institutions spécialisées du système des Nations Unies" (voir également les § 69 et 70 ci-dessus). Par ailleurs, il convient de noter que, dans certains cas, les normes comptables (IPSAS) permettent à la direction de choisir, selon son souhait, entre plusieurs possibilités pour les mettre en oeuvre et que, par conséquent, il se peut que l'homogénéité comptable ne soit pas garantie entre les institutions du système des Nations Unies.

107 Nous considérons que, dans le cas de l'UIT, il est important de disposer d'une analyse financière effectuée avec des indicateurs fondamentaux (comme dans le Document CWG-FHR 5/6), assortie d'explications et d'analyses. Sans préjuger de l'importance que pourraient avoir les études comparatives avec des entités extérieures, mais vu les difficultés rencontrées pour fournir des critères de comparaison appropriés et homogènes (comme expliqué précédemment), il est important de noter que ces rapports devraient être vus comme une analyse de la tendance générale et ne devraient normalement pas faire partie du processus de certification des comptes.

# SUIVI DE NOS RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS PRÉCÉDENTES

108 L'Annexe I reprend toutes les recommandations que nous avons formulées précédemment et les commentaires soumis par la direction de l'UIT lorsque nous avons remis notre rapport. L'Annexe II contient toutes les recommandations formulées par nos prédécesseurs du SFAO et les commentaires soumis par la direction de l'UIT au moment de la remise du rapport. L'Annexe III montre la suite donnée à toutes nos suggestions.

109 Les recommandations pour lesquelles l'évaluation indique "clos" dans les Annexes I et II ne figureront plus dans le rapport sur la vérification extérieure des comptes de l'année prochaine, à moins qu'elles nécessitent un suivi annuel.

annexe I

Suivi des recommandations de nos rapports précédents

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés  par le Secrétaire général lors de  la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 1/2014** | Nous estimons qu'il conviendrait de prévoir une procédure distincte et spécifique pour les articles perdus ou volés avant leur passation par pertes et profits et, même si nous reconnaissons l'existence d'une procédure, nous recommandons à la direction de la renforcer pour ce problème particulier. | La procédure en vigueur sera modifiée en conséquence en 2015. | La procédure a été renforcée et rendue plus explicite en ce qui concerne les articles perdus ou volés, conformément à la recommandation.  En outre, une coordination plus étroite a été mise en place entre le Service de la sécurité de l'Union, l'Unité de la gestion des actifs du Département de la gestion des ressources financières et le Département des services informatiques.  **Mise à jour de fin janvier 2016:**  La protection des biens informatiques est présentée dans l'Ordre de service 15/11 modifié, publié le 16 décembre 2015.  **Mise à jour de fin février 2016:**  L'Ordre de service relatif à la gestion des inventaires a été modifié et l'Ordre de service 15/11, qui décrit une procédure détaillée d'inscription à l'inventaire et de tenue à jour de l'inventaire ainsi que de protection des biens informatiques, a été publié en décembre 2015. | Clos.  Cette recommandation fera l'objet d'un suivi dans le cadre de nos vérifications futures. |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés  par le Secrétaire général lors de  la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 2/2014** | Nous recommandons à la direction de lancer une procédure d'appel d'offres pour choisir l'actuaire qui réalisera les évaluations actuarielles relatives à la norme IPSAS 25. | Les règles applicables en matière de passation des marchés sont et seront scrupuleusement suivies lors de l'appel d'offres en vue de la réalisation des évaluations actuarielles relatives à la norme IPSAS 25. | L'UIT est liée par contrat jusqu'à fin 2015.  Conformément aux règles applicables en matière de passation de marchés et aux règlements en vigueur, un appel d'offres sera publié début 2016.  **Mise à jour de fin janvier 2016:**  Les discussions entre le Département de la gestion des ressources humaines et le Département de la gestion des ressources financières pour définir les besoins de l'UIT commenceront début mars et l'appel d'offres devrait être publié d'ici à fin avril.  **Mise à jour de février 2016:**  En mars 2016, le Département de la gestion des ressources financières (FRMD), en collaboration avec le Département de la gestion des ressources humaines(HRMD), définira les besoins relatifs à une étude actuarielle globale concernant la norme IPSAS 25. Il est prévu de publier l'appel d'offres pertinent fin avril 2016. | Partiellement mis en oeuvre.  Nous prenons note des mesures déjà prises par la direction et nous suivrons le processus de mise en oeuvre. |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés  par le Secrétaire général lors de  la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 3/2014** | Nous recommandons à la direction de réaliser une étude actuarielle complète, pour évaluer si la santé financière de l'UIT risque, dans le scénario à long terme, d'être compromise par les provisions pour l'assurance maladie. Toutefois, le passage au nouveau régime étant toujours en cours, cette étude devra être réalisée après le retrait de la CAPS et une fois que des données suffisantes seront disponibles dans le cadre de la CCAM, pas avant la fin 2016. Cette recommandation remplace les recommandations précédentes N° 6/2012 et 3/2013, qui sont considérées comme closes. | Il est pris note de cette recommandation. Une étude actuarielle complète sera réalisée conformément à cette recommandation. | Conformément à la recommandation, une étude actuarielle complète sera réalisée fin 2016, sur la base des données et des résultats fournis par la Convention collective assurance maladie (CCAM).  **Mise à jour de fin janvier 2016:**  Les besoins relatifs à cette étude seront intégrés dans l'étude actuarielle complète concernant la norme IPSAS 25 (Rec. 2/2014). | En cours |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés  par le Secrétaire général lors de  la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 4/2014** | Etant donné que des mesures correctives sont nécessaires, ces leviers pourraient être pris en considération par le Conseil: nous recommandons à la direction de contrôler ces leviers pour garantir un financement par répartition et à long terme qui soit suffisant. | Le financement de l'assurance maladie suivant la méthode par répartition ainsi que du passif actuariel relatif à l'ASHI est extrêmement important pour l'Union et est suivi de près. Les leviers mentionnés ci-dessus ont été, entre autres, pris en compte lors de la planification du passage à la CCAM et de l'élaboration du budget pour la période 2014-2015, du plan financier pour la période 2016-2019 et du budget pour la période 2016-2017, qui seront présentés pendant la session de 2015 du Conseil. Le contrôle permanent des résultats de la CCAM, associé à une communication proactive régulière avec toutes les parties prenantes et à des ajustements et des décisions proposés en temps utile, permettra d'assurer le financement par répartition. | La direction assure le suivi de cette recommandation et contrôle attentivement les différents leviers afin de garantir la bonne santé financière de l'UIT. | En cours |
|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés  par le Secrétaire général lors de  la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 1/2013** | ***Mise à jour des listes des signatures autorisées dans le cas d'une banque***  S'agissant des comptes des bureaux hors siège, nous recommandons à la direction de faire des efforts pour examiner de plus près et mettre à jour les pouvoirs de signature dans le cas de banques, selon qu'il conviendra, conformément au Règlement financier de l'UIT; nous préconisons également que le siège suive de plus près les modifications qui pourraient être apportées à l'autorité bancaire ayant pouvoir de signature, par exemple dans le cas où une personne est ajoutée à la liste des personnes ayant pouvoir de signature ou dans le cas où le nom d'une personne qui n'est plus habilitée à signer est supprimé. | Le Département de la gestion des ressources financières a envoyé un rappel à tous les bureaux hors siège leur précisant qu'il est important de mettre à jour régulièrement la liste des personnes ayant pouvoir de signature telle qu'elle a été déclarée par les banques. Les bureaux hors siège ont eu pour instruction de signaler au Département de la gestion des ressources financières tout changement de personnel ayant une incidence sur les listes de signataires afin que ces listes soient bien mises et tenues à jour. | Les bureaux hors siège ont eu pour instruction de communiquer régulièrement tous les mouvements de personnel ayant une incidence sur les listes de signataires pour les opérations bancaires. En novembre 2014, en vue de l'élaboration de la vérification extérieure des comptes de l'Union pour 2014, le Chef du Département de la gestion des ressources financières a envoyé un rappel à tous les bureaux hors siège afin que toutes les mises à jour nécessaires soient communiquées aux banques avant la fin 2014. Cette procédure sera menée à la fin de chaque année.  **Mise à jour de fin janvier 2016:**  Toutes les listes de signatures autorisées ont été mises à jour et sont correctes. | Clos |

|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés  par le Secrétaire général lors de  la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rec. 5/2013** | ***Même si la politique de gestion des risques d'entreprise (ERM) n'a pas encore été mise en oeuvre, un plan basé sur les risques est nécessaire.***  Même si nous sommes conscients qu'il sera peut-être difficile de réaliser une évaluation des risques sans politique de gestion des risques d'entreprise, nous recommandons à l'auditeur interne d'améliorer le processus d'établissement d'un plan d'audit "basé sur les risques" en s'appuyant sur le registre des risques et sur l'analyse des risques (qui sera faite chaque année). | Conformément à la recommandation formulée par le CCIG, l'Unité de l'audit interne améliorera le processus de planification et présentera dans le plan d'audit les éléments de l'analyse des risques et les priorités. | Le plan d'audit pour 2015 a été établi en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur les informations relatives aux risques obtenues dans le cadre de discussions avec les hauts dirigeants, complétés par les résultats des réflexions et des discussions qui ont eu lieu lors de la PP‑14. Le plan d'audit pour 2015 fait état de ces éléments de risque et porte également sur les points relatifs à la planification à moyen terme.  **Mise à jour de fin janvier 2016:**  D'autres travaux seront menés en vue du plan d'audit pour 2016.  **Mise à jour de fin février 2016:**  Dans l'optique de la planification de l'audit interne pour 2016, il a été procédé à une analyse des risques sur la base d'un univers d'audit établi, des procédures internes de l'UIT et du registre des risques officiel de l'UIT. | Clos |

|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés  par le Secrétaire général lors de  la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rec. 1/2012** | ***Une double signature devrait être requise pour les montants supérieurs à 5 000 CHF***  Bien que nous comprenions les explications fournies par la direction en ce qui concerne la faisabilité de la mise en oeuvre de la double signature dans les bureaux hors siège, selon lesquelles par exemple un seul fonctionnaire de grade P pouvait être présent dans un bureau hors siège, nous recommandons à la direction de faire en sorte que les opérations financières avec les banques portent chaque fois que possible la double signature pour les montants supérieurs à 5 000 CHF et que, dans les cas où les fonctionnaires responsables gèrent seuls un compte bancaire de l'UIT, ceux-ci reçoivent de la part de la direction une autorisation *ex ante*. | Ces procédures sont appliquées chaque fois que possible. Dans le cas des bureaux hors siège où la double signature n'est pas possible en raison de contraintes particulières (contraintes juridiques pour certains pays dans le cas des signatures bancaires), des autorisations spécifiques seront accordées et un contrôle sera effectué. | Ces procédures sont appliquées conformément aux commentaires formulés par le Secrétaire général.  Par ailleurs, il a été procédé à un examen des signatures autorisées et il a été rappelé aux fonctionnaires des bureaux hors siège de faire rapport activement sur tous les mouvements de personnel susceptibles d'avoir une incidence sur les personnes ayant pouvoir de signature. En outre, la note interne du Département de la gestion des ressources financières sur la délégation de signature a été mise à jour pour tenir compte des derniers mouvements de personnel ainsi que du seuil de 5 000 USD fixé pour les bureaux hors siège.  **Mise à jour de fin janvier 2016:**  Il a été procédé à tous les ajustements nécessaires concernant les signatures autorisées, en coordination avec les bureaux régionaux. | Clos  Nous prenons note des mesures déjà prises par la direction et nous assurerons le suivi du processus de mise en oeuvre. |

|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés  par le Secrétaire général lors de  la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rec. 2/2012** | ***Fonds en caisse dans les bureaux hors siège***  Nous considérons que la différence constatée en raison du problème de rapprochement n'est pas importante en termes de valeur. Néanmoins, nous recommandons à la direction de renforcer ses contrôles sur les fonds en caisse, en se reportant également à la recommandation formulée par l'Unité de l'audit interne dans ses rapports relatifs à la présence régionale de l'UIT. | Le rapprochement de trésorerie est actuellement effectué chaque mois dans les bureaux hors siège. Toute comptabilité effectuée sur une période d'un mois se traduira donc par des problèmes de rapprochement pour cette raison même. Le Département de la gestion des ressources financières (FRMD) fera en sorte qu'un examen du processus actuel soit effectué en 2013. Des rapports d'audit interne établis récemment ont déjà mis en évidence ces problèmes ainsi que les procédures de contrôle interne à appliquer pour atténuer les risques associés. La direction a déjà approuvé ces recommandations et des mesures complémentaires seront prises en 2013. | Tous les bureaux hors siège utilisent le rapport normalisé. Les lignes directrices relatives à l'utilisation de petite caisse seront élaborées par le BDT/ADM, avec l'aide du Département de la gestion des ressources financières, conformément à la recommandation figurant dans le rapport de l'Auditeur interne SG‑SGO/IA/14-18, d'ici juin 2015.  **Mise à jour de fin janvier 2016:**  Un modèle commun de rapport de gestion de la trésorerie a été mis en oeuvre et est maintenant utilisé par tous les bureaux régionaux et bureaux de zone. | Clos |

|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés  par le Secrétaire général lors de  la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rec. 3/2012** | ***"Droit de superficie"***  Etant donné qu'il est important et dans l'intérêt de l'UIT de renouveler le "droit de superficie" qui lui est accordé par l'Etat de Genève depuis 1967, nous recommandons à la direction d'engager, dès que possible, des négociations sur ce sujet avec les autorités compétentes du pays hôte. | Le Conseiller juridique a pris contact dès janvier 2013 avec les autorités compétentes du pays hôte afin d'engager un processus de négociation. | Les autorités compétentes du pays hôte ont accueilli favorablement la demande de l'UIT dans son principe et confirmé leur intérêt ainsi que le fait que les décisions concernant le remplacement du bâtiment Varembé, toujours à l'étude, entraîneront de nouveaux développements.  La PP-14 a décidé de créer un Groupe de travail du Conseil qui, avec l'appui du Secrétariat, examinera la situation en ce qui concerne les locaux du siège de l'Union et continuera d'analyser les options qui auront été soumises ainsi que toute autre proposition soumise par les États Membres, en vue de procéder avec prudence en ce qui concerne la question à long terme des locaux, afin d'établir une recommandation à l'intention du Conseil. La première réunion de ce Groupe de travail du Conseil a eu lieu à Genève le 28 janvier 2015.  **Mise à jour de fin janvier 2016:**  Les travaux du GTC sur les options à long terme pour les locaux du siège de l'Union sont toujours en cours. Une deuxième réunion a eu lieu le 28 septembre 2015. | En cours |

|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés  par le Secrétaire général lors de  la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rec. 4/2012** | ***Comptabilisation de l'actif dans le registre***  […] nous avons effectué un inventaire physique des stocks de certaines catégories d'immobilisations corporelles, mobilier et équipements informatiques par exemple, et nous avons recherché leur trace dans les comptes. Nous avons constaté que les fonctionnaires responsables de l'UIT de la Division de la gestion des installations (Département de la gestion des ressources humaines) n'avaient pas retrouvé certains des actifs pendant l'inventaire physique des stocks en fin d'exercice (ce qui représente environ 0,73% de la valeur d'acquisition des actifs concernés). Nous n'ignorons pas que les contrôles effectués ont permis de retrouver une partie des actifs qui manquaient en fin d'exercice, mais nous recommandons à la direction de poursuivre ses recherches et de passer par pertes et profits les articles qui n'auront pas été retrouvés au cours de 2013. | Je vais charger le Département de la gestion des ressources financières de collaborer avec la Division de la gestion des installations pour qu'en 2013 les efforts se poursuivent et je ferai toute la lumière sur l'existence et le traitement des actifs qui n'ont pas été saisis lors de l'inventaire. | Le processus d'identification et de localisation et/ou passation par pertes et profits des actifs non retrouvés pendant l'inventaire a débuté les années passées et avance selon le plan.  **Fin 2014**, la valeur des actifs non retrouvés avait considérablement diminué (de 83%) par rapport à la valeur enregistrée en 2012.  **Mise à jour de fin janvier 2016:**  Le niveau d'identification des actifs non retrouvés sera connu avec le résultat de l'inventaire physique achevé le 31 décembre 2015. | En cours |

|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés  par le Secrétaire général lors de  la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rec. 10/2012** | ***Numérisation des dossiers du personnel***  Bien que notre analyse de la correspondance des données introduites dans le système informatique avec les dossiers du personnel n'ait pas révélé d'écarts majeurs, nous recommandons à la Direction de commencer à évaluer le rapport coût-efficacité d'une numérisation des dossiers du personnel, non seulement pour éviter qu'un événement accidentel provoque la perte de données essentielles, mais aussi pour permettre une interface directe des dossiers du personnel avec SAP HR. | Je prends note de cette recommandation et vous informe que le HRMD étudie cette possibilité. | Le plan détaillé (DBBP) du système de numérisation des dossiers du personnel a été établi le 19 avril 2013.  Ce plan intègre le processus métier HRAD (Service E&B) et prévoit la mise en correspondance de la structure des dossiers du personnel (imprimés) des fonctionnaires. Le système est relié à SAP-ERP\_HCM.  **Mise à jour de fin janvier 2015**: La première phase de création de l'outil est achevée. Le système de numérisation des dossiers du personnel est désormais opérationnel. |  |

|  | Recommandation faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés  par le Secrétaire général lors de  la publication du rapport | Etat de la situation indiqué  par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  | La prochaine phase de l'exercice concernant la Division HRAD (Service E&B) se déroulera essentiellement autour de deux axes:  1) Réduction des anciens espaces de stockage (placards et répertoires informatisés) pour que les documents à archiver soient dirigés vers le nouveau système de numérisation.  2) Réduction du nombre de documents papier sur la base des méthodes de travail révisées (redondance, chevauchement, impression non nécessaire, etc…). Les documents papier ne seront jamais éliminés complétement car les documents originaux signés doivent être conservés pour des raisons juridiques et pour attester l'exactitude des renseignements enregistrés dans SAP‑ERP\_HCM.  **Mise à jour de fin janvier 2016:**  La numérisation est en cours. Le Département de la gestion des ressources humaines procède actuellement à un examen approfondi de toutes ses procédures et de tous les flux de document, en vue de créer une infrastructure électronique de gestion de l'information centralisée, structurée et sécurisée pour appuyer la fourniture de services de ressources humaines. | En cours |

Annexe II

Suivi des recommandations émises par le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse (SFAO)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Rapport | Recommandations faites par le Vérificateur suisse | Commentaires formulés  par le Secrétaire général lors  de la publication du rapport  du Vérificateur suisse | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT en lien avec le rapport du Vérificateur suisse | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Rec. 2/2008**  **Rec. 3/2009** | Les opérations effectuées de manière manuelle en dehors de l'environnement SAP sont des sources d'erreurs et de dysfonctionnements et génèrent des tâches additionnelles pouvant ne pas être contenues dans le cahier des charges des collaborateurs concernés. Effectuées sans véritable suppléance, celles-ci occasionnent des retards dans l'exécution.  J'invite une nouvelle fois l'UIT à intégrer le plus rapidement possible l'outil de gestion de projet BCS dans le logiciel SAP. | Les deux recommandations 1/2008 et 2/2009 sont étroitement liées. En 2011, le Département de la gestion des ressources financières, le Bureau de développement des télécommunications (BDT) et le Département des services informatiques ont entrepris une étude sur la nécessité ou non d'introduire une seconde comptabilité en USD, avec le concours des consultants. Les conclusions de cette étude ont abouti à la nécessité de renforcer les besoins en formation du module Grant Management (GM) afin d'utiliser au maximum les spécificités de ce module. | Le système SAP Grant Management (GM) a été mis en place par l'UIT en janvier 2010 pour la gestion financière des projets de coopération technique. Les processus financiers y relatifs ont été examinés en 2011 et ces processus sont en train d'être optimisés tandis que les utilisateurs bénéficient d'une nouvelle formation. | Ce processus est toujours en cours en raison de contraintes budgétaires.  **Mise à jour de fin janvier 2016:**  En raison de contraintes budgétaires au BDT, l'optimisation de ce processus est reportée. | En cours |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Rapport | Recommandations faites par le Vérificateur suisse | Commentaires formulés  par le Secrétaire général lors  de la publication du rapport  du Vérificateur suisse | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT en lien avec le rapport du Vérificateur suisse | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
|  | En conséquence, j'invite l'UIT:  – à se prononcer sur l'ouverture éventuelle dans le module Grant Management (GM) de tous les projets non opérationnellement et non financièrement clôturés de manière à permettre le calcul et la répartition corrects des intérêts de placements sur les projets;  – à définir les principaux processus de coopération technique et à fixer les responsabilités y relatives;  – à mettre en oeuvre les mesures de formation nécessaires à la bonne utilisation du nouvel environnement SAP dans le domaine de la coopération technique. | Des progrès ont été réalisés dans le domaine de la gestion administrative des projets. En effet, l'ensemble des projets pour lesquels aucun mouvement n'avait été constaté depuis plusieurs années ont été clos et les reliquats placés sur un compte d'attente (remboursement des donateurs, utilisation pour d'autres projets, etc.). Les donateurs sont contactés pour décider de l'utilisation ultérieure de ces fonds.  Concernant le système SAP GM, une étude ou une analyse des écarts a été effectuée en 2011 afin de déterminer les besoins de développement pour utiliser de manière optimale et adaptée ledit système. |  |  |  |

Annexe III

Suivi des suggestions de nos rapports précédents

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Sugg. 1/2014** | *Actifs de faible valeur*  A cet égard, nous suggérons à la direction d'envisager de revoir le seuil des actifs de faible valeur et, en particulier, de spécifier les différentes catégories d'actifs et les amortissements correspondants en fonction de la durée d'utilité. | Cette suggestion sera examinée afin d'analyser l'incidence de l'introduction de seuils différenciés en fonction de la catégorie d'immobilisations. Il est à noter que le montant de 15,2 millions CHF représente le montant cumulatif des actifs de faible valeur pris en compte dans le modèle des immobilisations depuis l'introduction des normes IPSAS (y compris le solde avant la mise en oeuvre des normes IPSAS). | La mise en oeuvre de cette suggestion est en cours d'évaluation. | En cours |
| **Sugg. 2/2014** | Nous suggérons à la direction d'examiner à la fin de l'année 2015 s'il faudrait réviser certaines hypothèses. | Il est pris note de cette suggestion et toutes les hypothèses relatives aux évaluations pour l'exercice 2015 seront examinées en conséquence. | Les hypothèses ont été révisées, également compte tenu de l'évolution des caractéristiques des assurés de l'UIT couverts par la CCAM, en ce qui concerne le nombre (moins de personnes), l'âge et d'autres aspects. Les différentes hypothèses sont présentées dans le rapport de l'actuaire AON. | Clos |
|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Sugg. 3/2014** | Nous suggérons à la direction, au besoin, de définir un ensemble complet de leviers et de sous‑leviers, et d'utiliser les leviers les plus pertinents pour suivre efficacement la situation relative à l'ASHI et remédier aux problèmes. | Le suivi relatif à la CCAM a actuellement pour objet de pouvoir déterminer rapidement les ajustements à apporter pour assurer le financement par répartition. Les leviers mentionnés ci‑dessus sont pris en compte afin de déterminer les ajustements pertinents. Les engagements au titre de l'ASHI seront financés en fonction des ressources disponibles à long terme compte tenu des contraintes budgétaires. | La direction suit cette suggestion; dès que l'étude actuarielle complète sera achevée, ses résultats seront examinés en vue de définir des leviers adaptés afin de remédier efficacement aux problèmes liés à l'ASHI. | En cours |
| **Sugg. 4/2014** | Nous suggérons à la direction de débuter une analyse interne pour déterminer si la distribution pourrait être encore améliorée en augmentant le nombre de revendeurs dans davantage de Région. | Le recrutement de nouveaux revendeurs est en cours en vue d'augmenter les produits tirés des ventes. La Division des ventes et du marketing a recruté 26 nouveaux revendeurs au cours des cinq dernières années (on recensait 59 revendeurs en 2010). Nous devons continuer de rechercher de nouveaux revendeurs dans les régions qui sont actuellement sous-représentées. | En 2015, on a recruté 5 nouveaux revendeurs et nous essayons actuellement de trouver quelques revendeurs supplémentaires en Amérique du sud mais il n'est pas facile de susciter l'intérêt de nouveaux agents. | Clos |
|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Sugg. 5/2014** | La direction a expliqué que, dans le cadre de cette "politique de retour", l'application d'un pourcentage supérieur à 5% pourrait renforcer l'activité de revente, par conséquent, nous suggérons d'envisager, à l'issue d'une première période d'essai d'une année, d'évaluer si cette politique des 5% a eu les effets escomptés. | La "politique de retour" pour les publications de l'UIT a été mise en place pour la première fois en 2014. Le taux de retour a été maintenu à dessein au niveau très bas de 5%, afin de réduire au minimum le stock excédentaire des revendeurs, et entraîne un coût plus élevé pour l'UIT. Les premiers retours de publications en avril 2015 étaient de l'ordre de 1% environ uniquement, témoignant de la prudence des revendeurs. Nous continuerons de suivre les retours dans l'avenir et, au besoin, nous envisagerons d'augmenter progressivement le pourcentage correspondant. | Fin 2015, on peut toujours considérer que le taux de retour de 5% est valide; toutefois, nous continuons de surveiller la situation et nous sommes ouverts à une hausse de ce pourcentage, si nécessaire. | Clos |
|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Sugg. 6/2014** | Nous suggérons à la direction de suivre et d'analyser l'évolution des ventes d'exemplaires papier afin de disposer d'éléments pour appuyer les décisions concernant la suite à donner à cette question. | Les résultats des ventes de toutes les publications accessibles en ligne gratuitement pour le grand public sont suivis de près. Pour chaque publication, une analyse est menée en continu en vue d'évaluer les incidences sur les produits afin que nous puissions prendre des mesures de correction. C'est le cas actuellement du Règlement des radiocommunications (édition 2012) pour lequel le cycle de gratuité de quatre ans arrivera à terme en 2016; nous évaluerons alors les incidences et prendrons les mesures nécessaires. | Nous savons exactement combien de personnes ont eu recours au téléchargement gratuit et quels documents ont été téléchargés. Nous avons perdu un nombre très limité d'acheteurs, qui n'acquièrent généralement qu'une publication, mais les ventes effectuées par l'intermédiaire des revendeurs ont augmenté.  Nous avons en outre mis en oeuvre le système de téléchargement payant, qui permet aux acheteurs d'économiser par rapport à l'achat d'exemplaires sur support physique. Toutefois, nous avons constaté que même si les exemplaires électroniques sont proposés avec une remise de 40%, de nombreux acheteurs préfèrent toujours avoir un exemplaire sur support physique, que ce soit sur papier ou DVD. Fort heureusement, le DVD a presque complètement remplacé les exemplaires papier, ce qui permet d'éviter les frais de port et d'impression et contribue à préserver l'environnement. | Clos |
|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Sugg. 7/2014** | Nous suggérons à la direction d'analyser les répercussions en termes de perte de compétences utiles que la rotation rapide du personnel et les départs à la retraite prévus pourraient entraîner, et de définir des priorités stratégiques pour les futurs besoins de personnel à moyen terme. | La direction prend note de cette suggestion. En outre, une politique concernant le recours à des prestataires au bénéfice de contrats d'engagement spéciaux doit être adoptée afin de veiller à ce que ce type d'engagement soit utilisé de manière appropriée et dans le meilleur intérêt de l'Union. | a) L'adoption d'une politique concernant le recours à des prestataires au bénéfice de contrats d'engagement spéciaux (SSA) est toujours en cours. Cette nouvelle politique comprendra les éléments suivants:  – Définition révisée du prestataire au bénéfice d'un contrat SSA.  – Identification des différentes catégories de tâches pouvant faire l'objet d'un contrat SSA, compte tenu de la dimension essentielle/non essentielle des fonctions, des tâches liées aux projets et du niveau élevé des compétences requises pour des activités de recherche précises.  – Mise en place d'un processus de recrutement unique pour l'ensemble de l'Union.  – Définition d'un barème et de fourchettes de traitement couvrant différents besoins.  – Lignes directrices claires concernant le calendrier de fourniture.  – Lignes directrices claires concernant la durée, avec des restrictions et des conditions applicables à la prolongation et à la reconduction de ce type d'engagements. | En cours |
|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
|  |  |  | – Redéfinition des prestations sociales et autres droits associés (frais de déplacement, indemnité journalière de subsistance pour les non-locaux, etc.).  – Définition d'un outil d'évaluation du produit fourni.  b) Il est en outre important de noter que le travail accompli par les stagiaires et les prestataires au bénéfice de contrats SSA est supervisé par des fonctionnaires nommés, afin d'aider à préserver les compétences institutionnelles. |  |
| **Sugg. 2/2013** | En qui concerne le remboursement des services médicaux, nous suggérons à la direction de réaliser une étude pour évaluer les incidences d'une réduction sensible des services qui ne sont pas exactement liés aux soins de santé. | Je prends note de cette suggestion et vous informe que la direction suivra, avec le nouvel administrateur des demandes de remboursement, l'avancement de cette étude. | Le nouveau régime d'assurance maladie est en place depuis moins d'un an et est suivi de près de manière à pouvoir analyser les premières retombées de la mise en oeuvre de la CCAM. Jusqu'à présent, une franchise a été mise en place et les moyens de maîtriser les coûts ont été renforcés. D'autres mesures visant à maîtriser les coûts seront envisagées et mises en place en fonction des résultats du plan.  **Mise à jour au 31 décembre 2015:**  Le Comité de gestion se réunit régulièrement afin d'examiner d'autres mesures de maîtrise des coûts. La situation financière de la CCAM fait l'objet d'un contrôle permanent. | Clos  Cette suggestion fera l'objet d'un suivi dans le cadre de nos vérifications futures. |
|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Sugg. 3/2013** | Nous suggérons à la direction, sans réduire la qualité des services de santé, d'envisager un plafonnement des dépenses pour les services de santé, en prenant comme référence des montants raisonnables et couramment appliqués, afin de garantir la viabilité sur le plan financier du nouveau régime. | Je prends note de cette suggestion et vous informe que la direction examinera, avec le nouvel administrateur des demandes de remboursement, les options possibles en matière de plafonnement. | Le nouveau régime d'assurance maladie est en place depuis moins d'un an et est suivi de près de manière à pouvoir analyser les premières retombées de la mise en oeuvre de la CCAM. Jusqu'à présent, une franchise a été mise en place et les moyens de maîtriser les coûts ont été renforcés. D'autres mesures visant à maîtriser les coûts seront envisagées et mises en place en fonction des résultats du plan.  **Mise à jour au 31 décembre 2015:**  Le Comité de gestion se réunit régulièrement afin d'examiner d'autres mesures de maîtrise des coûts. La situation financière de la CCAM fait l'objet d'un contrôle permanent. | Clos  Cette suggestion fera l'objet d'un suivi dans le cadre de nos vérifications futures. |
| **Sugg. 5/2013** | Nous suggérons à l'Unité de l'audit interne d'adopter un plan d'audit pluriannuel, basé sur un exercice d'évaluation des risques. | L'auditeur interne s'efforcera d'établir un plan d'audit sur une base pluriannuelle. | Février 2015: en cours – le plan d'audit pour 2015 fait état de ces éléments de risque et porte également sur les points relatifs à la planification à moyen terme.  **Mise à jour au 31 mars 2016:**  Le plan d'audit pour 2016 repose sur un exercice d'évaluation des risques et contient en outre des éléments permettant d'identifier les principaux risques, à moyen terme, qui feront l'objet des vérifications. | Clos |
|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Sugg. 6/2013** | Compte tenu de notre Recommandation N° 5 précédente, il est, à notre sens, important de lier activité et risque. Même si nous avons noté que le plan de travail annuel 2014 prévoyait un plus grand nombre d'audits au siège, nous suggérons à l'Unité de l'audit interne d'indiquer au Secrétaire général et au CCIG, au cours de l'exercice d'approbation du plan de travail annuel, si le nombre d'audits prévus est suffisant pour couvrir les principaux risques identifiés. | La finalité de l'audit interne sera d'indiquer au Secrétaire général et au CCIG si des "lacunes" ont été identifiées dans la couverture de l'audit. | Février 2015: en attente – d'autres travaux seront menés en vue du plan d'audit pour 2016.  **Mise à jour au 31 mars 2016:**  Le plan d'audit pour 2016 repose sur un exercice d'évaluation des risques et contient en outre des éléments permettant d'identifier les principaux risques, à moyen terme, qui feront l'objet des vérifications. | Clos |
| **Sugg. 7/2013** | Compte tenu de notre Recommandation N° 5 précédente, étant donné qu'il pourrait être difficile de couvrir tous les risques recensés pendant une année donnée, nous suggérons que l'auditeur interne présente un plan de travail pluriannuel prévoyant un nombre d'audits suffisant pour couvrir, sur une période donnée, les risques majeurs identifiés. | L'Auditeur interne s'efforcera de planifier l'audit sur une base pluriannuelle afin de tenir compte de la couverture par l'audit des principaux risques identifiés par l'audit interne. | Février 2015: en attente – d'autres travaux seront menés en vue du plan d'audit pour 2016.  **Mise à jour au 31 mars 2016:**  Le plan d'audit pour 2016 repose sur un exercice d'évaluation des risques et contient en outre des éléments permettant d'identifier les principaux risques à moyen terme, qui feront l'objet des vérifications. | Clos |
|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Sugg. 8/2013** | Même s'il existe un système de suivi du temps approfondi, nous suggérons à l'Unité de l'audit interne d'établir un lien entre ce système et toutes les tâches éventuelles prévues dans un plan de travail annuel et dans un plan de travail pluriannuel (voir notre suggestion N° 7) afin de donner au Secrétaire général davantage d'éléments et d'informations pour décider dans l'avenir si les ressources allouées à l'Unité de l'audit interne sont ou non suffisantes. | L'Auditeur interne aura pour instruction de continuer à assurer le suivi de son temps de travail et de faire rapport régulièrement sur les progrès réalisés par rapport au plan de travail annuel. | Février 2015: en cours – malgré les préoccupations de l'UIT quant au budget pour la période 2016-2017, un emploi de grade P2 d'auditeur interne junior (durée déterminée) a été créé début 2015 pour compléter les ressources (et aussi pour donner suite à la recommandation du CCIG).  **Mise à jour au 31 mars 2016:**  Le suivi du temps de travail est une partie essentielle du plan d'audit, qui contient les éléments requis. Un nouvel auditeur interne junior (grade P2) a été recruté en vue d'accroître les ressources de l'unité de l'audit interne. | Clos |
|  | Suggestion faite par la Cour des comptes italienne | Commentaires formulés par le Secrétaire général lors de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| **Sugg. 1/2012** | Etablissement de rapports financiers pour les bureaux hors siège  Il convient de souligner que tous les comptes bancaires utilisés dans les bureaux hors siège sont périodiquement rapprochés et supervisés par la direction de l'UIT. Cependant, étant donné que les montants ne sont pas directement insérés dans les comptes par les fonctionnaires hors siège, l'inscription de tous les mouvements dans le système comptable informatique (SAP) est effectuée périodiquement au niveau du siège. La direction est consciente de ce problème, de sorte que nous suggérons de poursuivre les efforts en vue de mettre en place un système approprié d'établissement de rapports financiers au niveau des bureaux hors siège. | Je prends note de cette suggestion et vous informe qu'une grande partie des problèmes identifiés en ce qui concerne l'établissement de rapports financiers seront en principe résolus grâce à la formation du personnel concerné des bureaux hors siège. | Etant donné que la comptabilité reste centralisée au siège, l'accent a été mis sur la normalisation de la procédure d'établissement des rapports financiers pour les bureaux hors siège, laquelle a été achevée en janvier 2015. | Clos |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_